

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 112

18 janvier 2010

SOMMAIRE

Advance Solution Holding S.A.	5374	Instaltec S. à r.l.	5371
Advance Solution Holding S.A.	5375	InterAssets S.A.	5331
Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l.	5372	International Asset Management S.A.	5331
Benelugap S.A.	5374	Mocaflux S.A.	5373
Benelugap S.A.	5374	Nelfaig S.à r.l.	5372
B.G. Management S.à r.l.	5376	Nordea Dedicated Investment Fund Sicav- Fis	5331
B.G. Management S.à r.l.	5376	Nordmazout S.à r.l.	5374
B.G. Management S.à r.l.	5376	Oveaz S.A.	5371
B.G. Management S.à r.l.	5376	Oveaz S.A.	5371
Brasserie Bouillon S.A.	5370	PCB & CMR S.A.	5371
B.T.P. S.A.	5370	ProLogis UK XCIV S.à r.l.	5375
B.T.P. S.A.	5372	ProLogis UK XLVIII S.à r.l.	5373
Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l.	5351	ProLogis UK XXXIV S.à r.l.	5374
CIC Luxembourg	5371	Schmierstoffcenter S.A.	5373
Copra S.à r.l.	5373	Scrio LuxCo S.A.	5331
DBM Dach-ImmoFlex International	5330	Sylvain Holding S.A.	5375
Demar SA	5349	Taris Holding SA	5349
EFG FP	5330	Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF	5330
Eurizon Focus Capitale Protetto	5331	Top-Solid S.à r.l.	5373
F2C Sà r.l.	5375	Trianon Invest S.A.	5370
Fin-S S.A.	5372	UBI Trustee S.A.	5361
First Equity Corporate Finance	5372	Valeur S.A.	5375
Florentin Strategies S.A.	5330		
Hardey S.à r.l.	5370		

Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 janvier 2010 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Divers.

L'administrateur délégué.

Référence de publication: 2010002392/536/13.

DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Am 27. Januar 2010 findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft DBM Dach-ImmoFlex International um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. September 2009.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.
6. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im Januar 2010

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010003386/2501/24.

EFG FP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion "Verwaltungsreglement" EFG FP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009158108/9.

(090200435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 16 décembre 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010004347/13.

(100005160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

InterAssets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.045.

Les comptes annuels au 31.10.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Gerd Kiefer / Paul Diederich.

Référence de publication: 2010003911/10.

(090198147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

International Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.044.

Les comptes annuels au 31.10.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Gerd Kiefer / Paul Diederich.

Référence de publication: 2010003912/10.

(090198145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Scrio LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 111.399.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Gerd Kiefer / Paul Diederich.

Référence de publication: 2010003913/10.

(090198140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Eurizon Focus Capitale Protetto, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois, EURIZON FOCUS CAPITALE PROTETTO, signé par la société de gestion EURIZON CAPITAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, n. RC B 28.536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2010004778/12.

(100005592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Nordea Dedicated Investment Fund Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) NORDEA BANK S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 14.157,

represented by Mrs. Andrea Martin, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19, 2009.

2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., a joint-stock company, société anonyme, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 31.619,

represented by Mrs. Jacqueline Weis, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19, 2009.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared its intention to constitute by the present deed a joint-stock company in the form of a special investment fund and to draw up its articles of incorporation as follows:

"Art. 1. Formation. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares issued or to be issued a corporation in the form of a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, under the denomination "NORDEA DEDICATED INVESTMENT FUND, SICAV-FIS" qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, subject to the provisions of the Luxembourg law relating to special investment funds dated February 13th, 2007 (the "Law") and related laws (hereafter referred to as the "Company").

The Company, by decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), is allowed to establish different sub-funds (the "Sub-Funds" or "Sub-Fund") in accordance with the provisions of the Law. Each Sub-Fund shall be treated as separate patrimony of assets and liabilities of the Company. The rights of investors and creditors with view to each Sub-Fund, including the rights in connection with the creation, operation and liquidation of such Sub-Fund, are limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will therefore be deemed to be a separate entity with view to relations among investors of the Company.

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as further described in the Law.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets that are permitted by the law of February 13, 2007, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments.

The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Directors in accordance with the conditions and limits set by the Law.

The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board of Directors for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is located in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further establish branches, subsidiaries or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation and special investment fund under the Law.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these articles of association.

The minimum subscribed share capital of the Company, including any issued share premium, shall be at least ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1.250.000,-). Such minimum share capital must be subscribed during the first twelve (12) months after the date of approval of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority.

The initial subscribed share capital upon incorporation shall be THIRTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 39.000,-) comprising THREE HUNDRED AND NINETY (390) shares of no par value.

The initial subscribed share capital must be paid-in at least up to 5% of the total amount of the amount of the initial subscribed share capital. This limit shall also apply to the issue of any additional shares in accordance with these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised without limitation and at any time deemed necessary by the Board of Directors to issue any kind of shares of no par value at the respective net asset value per share determined in accordance with these articles of association (the "Net Asset Value").

For purposes of issuing new shares in the Sub-Funds, the Board of Directors is authorised to limit or completely suppress any preferential right of any shareholder in the Company.

The Board of Directors may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the shareholder such new shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the shareholders' register of the Company and/or Sub-Fund, as applicable, to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Directors.

Shares of any Sub-Fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide.

Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided by the general meeting of shareholders of the Company or the general meeting of the shareholders of a Sub-Fund from time to time.

Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments.

The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the offering document of the Company. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more sub-classes of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund. A specific structure for sales and redemption charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each sub-class.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be issued in certain Sub-Funds and the proceeds of the issue of each Sub-Fund shall be invested pursuant to the investment objective of the Company and the specific Sub-Fund, as applicable from time to time.

Shares shall be issued in registered form only.

Upon request of a shareholder, he shall be sent a written confirmation of its shareholding.

Fractions of registered shares may be issued up to ten thousandth of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

Art. 6. Restrictions on ownership of shares. For purposes of protecting the interests of the Company and its shareholders, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity as deemed necessary and reasonable by the Board of Directors.

Any investor becoming aware that he is not a Well-Informed Investor within the meaning of the Law shall inform immediately the Board of Directors.

Any investor who is not a Well-Informed Investor within the meaning of the Law has to redeem all its shares within three (3) business days after having informed the Board of Directors. After three (3) business days, the shares will be redeemed by default upon decision of the Board of Directors. The redemption price will be calculated as specified in the sales documentation of the Company.

Art. 7. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

A general meeting of shareholders may comprise all shareholders in the Company or only concern the shareholders of a particular Sub-Fund in case the matter brought to the attention of the general meeting only concerns the rights, interests and/or status of shareholders of a particular Sub-Fund. In such case, the quorum and voting majorities and any other rule or requirement laid down in these articles of association for a general meeting of all shareholders in the Company shall apply mutatis mutandis to the general meeting of shareholders of this particular Sub-Fund.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 30 March each year, at 14 PM CET, and for the first time on 30 March 2011. If such day is not a day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following day on which banks are regularly open in the Grand Duchy of Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notice of meeting.

All general meetings of shareholders of the Company or of a Sub-Fund shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. However, general meetings may be held abroad, if exceptional political or economical circumstances require the Board of Directors to convene the general meeting of shareholders abroad.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or a signed telefax or similar communication.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of not less than three (3) members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders of the Company for a period as determined by the shareholders of the Company and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, an interim director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the power and duties given them by the Board of Directors unless otherwise stipulated in these articles of association.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, two directors or shareholders representing at least ten per cent (10%) of the total subscribed share capital of the Company, at the place indicated in the convening notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or ability to act, the shareholders may appoint another director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two directors or by the secretary or an assistant secretary.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the corporate object of the Company.

The Company will appoint a management company (hereinafter the "Management Company") and a custodian (the "Custodian") in accordance with and for the purposes as described in the provisions of the Law and related laws. The Board of Directors shall have the power to appoint the Custodian, Management Company and other service providers as it determines necessary from time to time.

Art. 12. Investment restrictions. The Board of Directors has the power to determine the investment policies and restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law and related laws. Such investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the offering document of the Company.

Art. 13. Invalidity and liability towards third parties. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or directors, or to any entity in which such officers or directors hold ten per cent (10%) or more of the issued shares.

Art. 14. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

The Board of Directors shall be authorised to delegate any of its powers to the Management Company in accordance with the Law and related laws.

Art. 16. Signatures. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of a director and a person to whom authority has been delegated by the Board of Directors or by the joint signatures of any two persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Redemption and conversion of securities.

17.1 Redemption right

As is more specifically described herein below and in accordance with Luxembourg law, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid-in securities at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A holder of securities of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his securities of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such securities subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to these articles of association. Shares of the capital stock of the Company redeemed shall be cancelled.

Any requests shall be made by the holder of securities to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of securities.

For the purpose of the relations between the holders of securities, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

17.2 Restriction of the redemption of shares

If requests for conversion and/or redemption on any Valuation Day (as defined below) exceed ten per cent (10%) of a Sub-Fund's Net Asset Value, the Company reserves the right to suspend the conversion and/or redemption on any Valuation Day. The shares which are not redeemed and/or converted but which would otherwise have been redeemed and/or converted will be redeemed and/or converted to another Valuation Day (subject to further deferral if the deferred requests themselves exceed ten per cent (10%) of the Net Asset Value of such Sub-Fund) in priority to any other shares for which redemption and/or conversion requests have been received. The Board of Directors may also limit redemptions and conversions in some Sub-Funds' shares, as this shall be specified in the offering document, for such a period as determined by the Board of Directors, to a lesser percentage than ten per cent (10%) of the value of the shares then in issue in such Sub-Funds.

Redemption applications for shares received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the redemption application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

17.3 Redemption price

Upon redemption, the holder of securities will be paid:

as for shares a price equal to the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund and/or class and/or sub-class as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of these Articles of Association. The Board of Directors may decide to deduct the Net Asset Value per share with a redemption fee as specified in the sales documentation;

as for securities other than shares, a price determined and payable pursuant to these articles of association and the terms and conditions established by the Board of Directors.

Payment to a holder of securities under this Article will be made in cash or by cheque or bank transfer at the choice of the shareholder. Payment shall be made in the base currency of the respective Sub-Fund or, at the request and expense of the holder of securities, in any freely convertible currency at the rate of exchange for the Sub-Fund's base currency on the date of payment in cash or, in case of cheque or bank transfer, on the date of dispatch of payment.

As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of a Sub-Fund is not sufficient to enable the payment to be made within 8 (eight) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. The Board of Directors may determine another timeline such as specified in the sales prospectus of the Company.

If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principal of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the sales prospectus of the Company.

17.4 Conversion of shares

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-Fund or of any other Sub-Fund and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation.

Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Day.

The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the conversion application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

Conversion of shares into shares of any other Sub-Fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-Funds is calculated on the same day. A commission may be charged to shareholders converting between Sub-Funds.

Art. 18. Net Asset Value. Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a year on such business day or days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next bank business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of shares of any Sub-Fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

- during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed which is the principal market or stock exchange for a significant part of the Sub-fund's investments, or in which trading is restricted or suspended;

- during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Sub-fund, or it is impossible to transfer money involved in the acquisition or disposal of investments at normal rates of exchange, or it is impossible to fairly determine the value of any assets in the Sub-fund;

- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-fund's investments or the current prices on any stock exchange;
- when for any reason the prices of any investment held by the Sub-fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained;
- during any period when remittance of money which will or may be involved in the purchase or sale of any of the Sub-fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;
- following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-Funds.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-Fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Sub-Fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding.

If a Sub-Fund has more than one class and/or sub-class of shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund attributable to a particular class and/or sub-class of shares by the number of shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-Fund outstanding on such Valuation Day.

The value of the assets and liabilities of each Sub-Fund shall be prepared under the most current guidelines usually applied for the specific assets in which a Sub-Fund will invest, and possibly adjusted for certain matters with all such adjustments disclosed to the shareholders in the Sub-Funds annual reports. In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-Funds.

The percentage of the total Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares of each Sub-Fund shall be determined by the ratio of the shares issued in each class and/or sub-class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:

- 1) On each occasion when a distribution is effected in respect of distribution shares, the Net Asset Value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of Net Asset Value allocatable to the shares of this class), whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of Net Asset Value allocatable to accumulation shares);
- 2) On each occasion when shares are issued or redeemed, the Net Asset Value allocatable to each class and/or sub-class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board of Directors in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

Art. 19. Issuance of securities.

19.1 Issuance of shares

Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board of Directors may also decide to issue shares of different Classes or Sub-classes within the different Sub-Funds at an issue price per share which may be higher or lower than net asset value per share as calculated in accordance with article eighteen hereof or determined otherwise by the Board of Directors in order to ensure an equitable treatment between existing shareholders and subscribers of new shares to be issued. The Board of Directors may also decide that an issue premium has to be paid.

Upon Subscription, the allotment of Shares is conditional upon payment at the latest three Business Days from the respective Sub-fund's Valuation Day in relation to which the Subscription has been received. If timely payment has not been received within the settlement period, the Subscription may lapse and be cancelled at the cost of the Investor or the Investor's financial intermediary. In all cases, any money returnable to the Investor will be held by the Service Agent without payment of interest pending receipt of the remittance.

Subscription applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if subscription applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Day.

The Board of Directors may determine another timeline between the receipt of the Subscription application and the Valuation Day. Any such timeline will be specified in the sales prospectus of the Company.

The Company may also accept securities as payment of the shares provided that the securities meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-Fund of the Company. In such case, the independent auditor of

the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject the acceptance of such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

The Board of Directors may, if it thinks appropriate, close a Sub-Fund of the Company to new subscriptions of shares.

19.2 Issuance of securities other than shares

The Company may at any time issue any kind of securities other than shares upon resolution of the Board of Directors, in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 20. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Management Company, the Custodian Bank as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the Auditor and the legal advisors to the Company;
- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as the prospectus;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and
- all expenses incurred in connection with its operation and its management.

Each Sub-Fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-Fund will be charged to all Sub-Funds in proportion to their net assets. Each Sub-Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Art. 21. Fiscal year and financial statements. The fiscal year of the Company shall begin on January 1 and terminate on 31 December each year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-Funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company.

Art. 22. Audit requirements. The general meeting of shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by the Law and related laws. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors will issue an annual report on the Company's activities for each fiscal year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective fiscal year.

Art. 23. Dividends. The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the addition of the capital of the Company including the issue premiums does not fall below ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (1,250,000.- €).

Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in EURO or in the Sub-Fund's base currency or in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The profits allocated to distribution shares shall be available for distribution to holders of such shares.

The profits allocated to accumulation shares shall be added to the portion of the net assets corresponding to accumulation shares.

Art. 24. Liquidations and Mergers. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law, and named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-Fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-Fund.

A Sub-Fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of such Sub-Fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special

circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the Sub-Fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-Fund. In such event, notice of the termination of the Sub-Fund will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. No shares of such Sub-Fund shall be issued after the date of the decision to liquidate the Sub-Fund. Redemptions and conversions made under these circumstances will be without any costs.

Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation à Luxembourg.

A Sub-Fund may be merged with another Sub-Fund by resolution of the Board of Directors of the Company its Net Asset Value is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board of Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

A Sub-Fund may be merged with another Luxembourg SICAV-FIS by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:

- if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time; or
- in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or
- if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-Fund should be contributed to another fund.

In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in daily newspapers as the Board of Directors may determine from time to time. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its shares, free of any charges, or the exchange of its shares, free of any charges, against shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its shares shall be bound by the decision relating to the merger.

In the case of a merger with a mutual special investment fund in the form of a Fonds Commun de Placement ("FCP-FIS"), however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger.

When a Sub-Fund is contributed to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-Fund may be merged with a Luxembourg UCI under the law of 2002 by resolution of the Board of Directors under the same circumstances and conditions that are to be met for a merger with another Luxembourg SICAV-FIS.

A Sub-Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-Fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 25. Amendment. These articles of association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any related laws, in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended."

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2010.

The first annual general meeting shall be held in the year 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capital as follows:

NORDEA BANK S.A., prenamed, three hundred eighty-five	385 shares
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prenamed, five	<u>5 shares</u>
TOTAL: three hundred ninety	390 shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of thirty nine thousand Euro (39,000.- EUR) and this amount is at the disposal of the Company.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 3,000.-

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 562, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg;
- 2) Have been elected directors (administrateurs) of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2011:
 Mr. Lars Erik HØGH, Danish citizen, Deputy Managing Director (Nordea Investment Funds S.A.), born on January 30th 1967 in Jernlose (Denmark), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 Mr. Jeroen van der MOLEN, Dutch citizen, member of the Board of Directors of Nordea Bank S.A., born on December 22nd 1962 in Ede (Netherlands), with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 Mr. Jari KIVIHUHTA, Finnish citizen, Managing Director (Nordea Investment Funds Company Ltd, Helsinki), born on May 18th 1966 in Alahärmä (Finland), with professional address at Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finland.
- 3) Has been appointed as independent auditor for a period ending at the annual general meeting to be held in 2011:
 KPMG Audit S.à r.l, 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) NORDEA BANK S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.157,

représentée par Madame Andrea Martin, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2009.

2) NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.619,

représentée par Madame Jacqueline Weis, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2009.

Lesquelles procurations seront signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme sous la forme d'un fond d'investissement spécialisé et en arrêter les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . Formation.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaire une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination "NORDEA DEDICATED INVESTMENT FUND, SICAV-FIS", répondant aux conditions de la qualification de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 (la "Loi") et des lois et règlements connexes (la "Société").

Sur décision de son conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), la Société peut créer des compartiments (les "Compartiments" ou le "Compartiment") conformément aux dispositions de la Loi. Chaque Compartiment est considéré comme disposant d'un patrimoine propre distinct de celui de la Société. Les droits des investisseurs et des

créanciers à l'égard de chaque Compartiment, notamment les droits nés lors de la création et des opérations de liquidation de chaque Compartiment, sont restreints aux actifs dudit Compartiment. Dans les relations entre les investisseurs de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité indépendante.

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de la Loi.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société est dissoute sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'investissement collectif de ses fonds dans tout type d'actif permises suivant la loi 13 février 2007("la loi"); notamment les valeurs mobilières ou tout les autres types de titres, les instruments des marchés monétaires, les instruments financiers dérivés, les produits structurés, les instruments hybrides, les créances de toute sorte, les produits de couverture, le capital-risque, le capital-investissement, les certificats, les fonds d'investissement, les sociétés d'investissement, les trusts, les liquidités, les propriétés immobilières, les marchandises, les devises et tout les actifs similaires tendant à diversifier le risque et assurer aux investisseurs de la Société le bénéfice de la gestion de leurs investissements.

La Société peut aussi émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil d'Administration et conformément aux conditions fixées par la Loi.

La Société peut souscrire des emprunts auprès de ses actionnaires ou de tiers sur décision du Conseil d'Administration, aux fins de financer les investissements de la Société sans préjudice des politiques et restrictions d'investissements applicables à la Société.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché du Luxembourg.

La Société peut établir des établissements, filiales ou bureaux aussi bien sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg qu'au-dehors sur décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise et un fond d'investissement soumis à la Loi.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société calculée conformément aux présents statuts.

Le capital minimum de la Société, y compris les primes d'émission, est égal à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-). Le capital minimum doit être souscrit au cours des douze (12) mois suivant la date d'approbation de la Société par l'autorité de régulation luxembourgeoise compétente.

Le capital minimum souscrit lors de la constitution de la Société s'élève à TRENTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 39.000,-) divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (390) actions dépourvues de valeur nominale.

Au moins cinq pour cent (5%) du capital social minimum souscrit lors de la constitution de la Société ou de l'émission de nouvelles actions conformément aux statuts doit être libéré.

Le Conseil d'Administration, lorsqu'il le juge opportun, peut sans restriction décider de l'émission de nouvelles actions dépourvues de valeur nominale à un prix correspondant à la valeur d'actif net calculée conformément aux présents statuts (la "Valeur de l'Actif Net").

Aux fins d'émettre des actions nouvelles dans les Compartiments, le Conseil d'Administration peut restreindre ou exclure le droit préférentiel de souscription de tout actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur de la Société dûment autorisé, un directeur, ou toute autre personne jugée appropriée par le Conseil d'Administration, ses missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux actionnaires des nouvelles actions et des éventuels certificats d'actions afférents, et (iv) de modification du registre des actionnaires de la Société ou du Compartiment concerné, si nécessaire.

Les actions des Compartiments prennent la forme d'actions de dividendes ou d'actions de capitalisation, au choix du Conseil d'Administration.

Les actions de dividendes ouvrent droit au paiement de dividendes en cas de paiement de dividendes décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou par l'assemblée générale du Compartiment de temps à temps.

Les actions de capitalisation n'ouvrent droit à aucun dividende.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer d'autres catégories d'actions auxquelles sont affectées des obligations ou des structures de frais ou d'autres caractéristiques telles que décrites dans le document de vente. Le Conseil d'Administration peut aussi décider la création au sein de chaque catégorie d'actions de deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les actifs sont de manière générale investis en suivant la politique d'investissement dudit Compartiment.

Une structure spécifique aux obligations, structures de frais, devise de référence et toute autre caractéristique des obligations liées à la vente et au rachat peut être appliquée à chaque sous-catégorie.

Sur décision du Conseil d'Administration, les actions sont émises par un Compartiment et les revenus de cette émission sont investis selon les objectifs d'investissement de la Société et dudit Compartiment de temps en temps.

Les actions ne sont que nominatives.

Sur demande écrite, un actionnaire reçoit une confirmation écrite de sa participation dans la Société.

Les actions nominatives peuvent être fractionnés jusqu'à dix mille fractions. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote mais ouvrent droit aux éventuels dividendes ainsi qu'au boni de liquidation.

Art. 6. Restriction à la propriété des actions. Afin de protéger les intérêts de la Société et celui de ses actionnaires, le Conseil d'Administration peut restreindre l'accès à la propriété des actions de la Société à toute personne physique ou morale s'il l'estime nécessaire.

Tout investisseur prenant connaissance de ce qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi en informe immédiatement le Conseil d'Administration.

Tout investisseur qui n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi vend ses actions sous trois (3) jours ouvrables après avoir informé le Conseil d'Administration. Au terme de ces trois (3) jours ouvrables, si elles n'ont pas déjà été vendues par l'actionnaire, les actions sont rachetées par la Société sur décision du Conseil d'Administration. Le prix de rachat est fixé conformément aux règles mentionnées dans le prospectus de vente.

Art. 7. Assemblée des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires peut soit inclure tous les actionnaires de la Société, soit uniquement les actionnaires d'un Compartiment lorsque les questions à débattre concernent exclusivement les droits, intérêts et/ou le statut des actionnaires dudit Compartiment. Dans ce cas, les règles de quorum et de majorité ainsi que les autres règles ou conditions fixées par les présents statuts pour une assemblée générale des actionnaires de la Société s'appliquent mutatis mutandis à l'assemblée générale des actionnaires dudit Compartiment.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société ou à tout autre endroit fixé dans la convocation, le 30 mars de chaque année à 14.00 heures C.E.T. et pour la première fois le 30 mars 2011. Si ce jour est un jour férié, légal ou des banques à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour suivant où les banques sont ouvertes à Luxembourg.

Les autres assemblées d'actionnaires sont tenues aux lieux et heures fixés dans la convocation.

Toutes les assemblées générales des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment sont tenues sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Toutefois, des assemblées générales peuvent être tenues hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg si des circonstances politiques exceptionnelles le requièrent, le Conseil d'Administration peut convier l'assemblée générale des actionnaires à se réunir hors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg.

Toutes les assemblées sont appelées selon les modalités fixées par la loi luxembourgeoise.

À chaque action est attachée une voix.

Chaque actionnaire peut désigner un mandataire pour le représenter à une ou plusieurs assemblées des actionnaires. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire. Le mandat est établi par écrit ou envoyé par télécopie ou un par mode de transmission similaire.

Sauf stipulation des présents statuts ou disposition du droit luxembourgeois contraire, les résolutions de l'assemblée des actionnaires dûment appelées sont adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment des conditions de participation à l'assemblée des actionnaires sous réserve de la loi luxembourgeoise.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs pouvant ne pas être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne les administrateurs et détermine la durée de leur mandat. Les administrateurs occupent leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs remplaçants. Tout administrateur peut être révoqué et remplacé par décision des actionnaires ad nutum ou sur décision motivée.

En cas de décès, retraite, ou autre cas de vacance de ses fonctions d'un administrateur, les administrateurs restés en fonction peuvent à la majorité de leurs voix élire provisoirement un administrateur chargé d'assurer l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut désigner des directeurs, notamment des directeurs nécessaires à la conduite de l'administration de la Société. La qualité de directeur ne requiert pas celle d'administrateur ou d'actionnaire de la Société. Les directeurs disposent des prérogatives et ont les obligations déterminées par le Conseil d'Administration, sauf stipulation contraire des présents statuts.

Le Conseil d'administration est convoqué par écrit au plus tard vingt-quatre (24) heures avant ses réunions, à moins que des circonstances exceptionnelles n'y fassent obstacle; dans ce cas, la convocation fait état de ces circonstances

exceptionnelles. Par l'accord de tous les administrateurs exprimé par télécopie, email, ou quelque autre moyen de transmission similaire, il peut être renoncé à la nécessité de convoquer la réunion du Conseil d'Administration. Des convocations à chaque réunion ne sont pas nécessaires lorsque les réunions sont tenues à des lieux et heures fixés par un agenda adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration en étant représenté par un autre administrateur. Le mandat est établi par écrit, ou par télécopie, email, ou tout autre moyen de transmission similaire.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration ont le même effet que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment appelée et tenue. Les signatures des administrateurs peuvent figurer sur un seul document ou sur des exemplaires différents de la même résolution. Preuve des signatures peut être rapportée par lettre, télécopie, email, ou tout moyen de transmission comparable.

En outre, tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Art. 9. Présidence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président et éventuellement un Vice-Président. Le Conseil d'Administration peut aussi désigner un secrétaire qui, sans nécessairement être administrateur, est en charge de conserver les minutes des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, de deux administrateurs, ou de un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du total du capital social de la Société souscrit, aux lieux et heures indiqués dans la convocation.

Les assemblées des actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou pour la durée d'une éventuelle absence du Président du Conseil d'Administration, par le Vice-Président ou un administrateur désigné par le Conseil d'administration, et en leur absence les actionnaires peuvent élire à la majorité des actions présentes ou représentées un autre administrateur ou un directeur de la Société en qualité de Président intérimaire.

Art. 10. Minutes. Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence par le président intérimaire, ou par deux administrateurs.

Des copies ou extraits des minutes des réunions pouvant être produites notamment dans le cadre de procédures judiciaires sont signées par le Président ou par le président intérimaire, ou par deux administrateurs ou par le secrétaire ou un secrétaire assistant.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui n'échoient pas par l'effet de la loi ou des présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la politique d'investissement de la Société, conformément aux dispositions légales applicables et à l'objet social de la Société.

La Société désigne une société de gestion (ci-après la "Société de Gestion") et un dépositaire (le "Dépositaire") conformément avec, et en poursuivant les finalités fixées par Loi et les lois et règlements connexes. Le Conseil d'Administration peut désigner le Dépositaire, la Société de Gestion et tout autre prestataire de service qu'il juge nécessaire.

Art. 12. Restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration peut déterminer les restrictions d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi et des lois et règlements connexes. Les politiques d'investissements reflètent le principe de diversification des risques et tracent la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute restriction d'investissement est mentionnée dans le document d'offre de la Société.

Art. 13. Conventions réglementées et responsabilité à l'égard des tiers. Les contrats ou accords conclus entre la Société et une autre entreprise ou entité ne sont pas affectés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société détient une participation, ou occupe des fonctions d'administrateur, directeur ou est salarié de l'autre entreprise ou entité. Toutefois, la Société ne peut acheter ou vendre en connaissance de cause des portefeuilles d'investissements à un ou plusieurs des administrateurs, directeurs de la Société, ou à une entité dans laquelle des administrateurs ou directeurs de la Société détiennent dix pour cent (10%) ou plus des actions émises.

Art. 14. Indemnisation des préposés de la Société. La Société prend à sa charge les dépenses raisonnables de ses administrateurs et directeurs, de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, curateur, en lien avec une procédure judiciaire à laquelle ils sont partie en leur qualité d'administrateur ou de directeur de la Société, ou sur demande de la Société dans une procédure liée à un autre fond dont la Société est actionnaire ou créancière, et dont ledit administrateur ou directeur ne peut obtenir une prise en charge de ses frais, sous réserve des procédures judiciaires concluant à la responsabilité desdits administrateurs ou directeurs pour faute lourde; lorsqu'une transaction est conclue, la prise en charge des frais est limitée aux questions couvertes par la transaction pour lesquelles la Société est assurée par des conseils que lesdits

administrateurs ou directeurs dont les frais seront prise en charge n'ont pas porté atteinte à leurs devoirs. Le droit susmentionné à la prise en charge des frais n'est pas exclusif d'autres droits que les administrateurs et directeurs de la Société pourraient se voir attribuer.

Art. 15. Délégation. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs (i) d'administration journalière de la Société (notamment le droit d'engager la Société par une signature), (ii) d'accomplir tout acte poursuivant l'intérêt de la Société et son objet social, à des directeurs de la Société ou à des tiers. La délégation peut être subdéléguée si le Conseil d'Administration l'autorise.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à la Société de Gestion conformément à la Loi et aux lois connexes.

Art. 16. Signatures. La Société est liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'une personne tenant sa compétence du Conseil d'Administration, ou par la signature conjointe de deux personnes tenant leur compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Rachat et conversion de titres.

17.1 Droit de rachat

Suivant les modalités décrites ci-après, et conformément à la Loi luxembourgeoise, la Société peut racheter ses titres entièrement libérés, dans les seules limites fixées par la loi.

Tout porteur de titres de la Société peut à tout moment présenter à la Société une demande irrévocable de rachat de tout ou partie de ses titres de la Société dans les limites fixées par la loi. La Société satisfait une telle demande sous réserve des obligations de suspension et de rachat établies par les présents statuts. Une fois rachetées par la Société, les actions du capital social de la Société sont annulées.

Les demandes formulées par les porteurs de titres sont adressées au siège social de la Société ou au siège de la personne ou entité désignée par la Société en qualité d'agent pour le rachat des titres.

Dans les relations entre les porteurs de titres, chaque Compartiment constitue une entité distincte disposant de ses propres apports, revenus de capitaux, pertes et charges.

17.2 Limitation du rachat d'actions

Lorsque lors d'un Jour d'Evaluation (tel que défini ci-après) les demandes de conversion et/ou de rachat excèdent de dix pour cent (10%) la Valeur de l'Actif Net du Compartiment, la Société peut suspendre la conversion et/ou le rachat pour ledit Jour d'Evaluation. Les actions qui n'ont pas été rachetées et/ou converties dans le cas prévu à la phrase précédente sont rachetées et/ou converties un autre Jour d'Evaluation suivant (sous réserve du seuil de dix pour cent (10%) indiqué dans la phrase précédente) par priorité sur les autres actions pour lesquels des demandes de rachat et/ou de conversion ont été reçues. Le Conseil d'Administration peut restreindre les rachats et conversions à certaines actions de Compartiments, pour une durée qu'il fixe, sur moins de dix pour cent des actions émises par ledit Compartiment.

Les demandes de rachat d'actions reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent un Jour d'Evaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Evaluation; les demandes de rachat reçues après ladite heure sont prise en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Evaluation suivant.

Le Conseil d'Administration pourra fixer à son gré d'autres termes et conditions tels que spécifiés dans les documents de vente de la Société.

17.3 Prix de rachat

Par l'effet du rachat, le porteur de titres est payé:

pour les actions un prix égal à la Valeur de l'Actif Net par action du Compartiment concerné et/ou catégorie et/ou sous-catégorie, tel que déterminé au Jour d'Evaluation déterminé selon les présents statuts. Le Conseil d'Administration peut retrancher de la Valeur de l'Actif Net par actions des frais de rachat selon les termes des documents de vente.

pour les titres autres que des actions, un prix déterminé et payable selon les modalités et sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Au choix de l'actionnaire, les paiements à un porteur de titres prévus par le présent article sont effectués en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Les paiements sont effectués soit dans la devise du Compartiment concerné, soit, sur demande du porteur de titres, dans une devise librement convertible, au taux de change contre la devise de base du Compartiment à la date de paiement en espèces, ou au jour de l'émission du paiement lorsqu'il est effectué par chèque ou virement bancaire.

Le paiement du rachat d'action est disponible ou émis sous huit (8) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article et la réception des documents nécessaires. Lorsque lors de circonstances exceptionnelles la liquidité d'un Compartiment ne permet pas de procéder au paiement sous huit (8) jours ouvrables après le Jour d'Evaluation déterminé selon le présent article, le paiement est effectué aussitôt que les circonstances le permettent raisonnablement. Le Conseil d'Administration pourra fixer à son gré d'autres termes et conditions tels que spécifiés dans les documents de vente de la Société.

Lorsque le marché le permet, et avec l'accord de l'actionnaire concerné, la Société peut satisfaire en nature les demandes de rachat, sans préjudice du principe d'égalité des actionnaires. En cas de paiement en nature, un expert

indépendant de la Société établit un rapport d'évaluation de la valeur du paiement en nature, dont les frais sont à la charge de l'actionnaire qui a choisi ce mode de paiement, ou par la Société de Gestion, si cette dernière l'accepte. Le Conseil d'Administration peut soumettre les paiements en nature à d'autres modalités et conditions telles que définies par le prospectus de vente de la Société.

17.4 Conversion d'actions

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en des actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie du même Compartiment ou d'un autre Compartiment, en tenant compte de la quantité minimale d'actions à convertir et des conditions déterminées par Conseil d'Administration, sous réserve d'éventuelles restrictions spécifiées par les documents de vente.

Les demandes de conversion d'action reçues avant une heure fixée par le Conseil d'Administration lors d'un jour ouvrable précédent le Jour d'Évaluation sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net de ce Jour d'Évaluation; les demandes de conversion reçues après ladite heure sont prises en compte à la Valeur de l'Actif Net du Jour d'Évaluation suivant. Le Conseil d'Administration pourra fixer à son gré d'autres termes et conditions tels que spécifiés dans les documents de vente de la Société.

La conversion d'action en des actions d'un autre Compartiment est effectuée à la Valeur de l'Actif Net des deux Compartiments calculée au même jour. Des frais de conversion peuvent être à la charge des actionnaires procédant à des conversions entre Compartiments.

Art. 18. Valeur de l'Actif Net. Le prix par action lors de l'émission, la conversion et/ou le rachat d'actions de la Société est fondé sur la Valeur de l'Actif Net par actions telle que définie ci-après.

La Valeur de l'Actif Net de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment est déterminée par la Société ou ses préposés au moins une fois par an lors du jour ouvrable au Luxembourg fixé par le Conseil d'Administration par résolution (chacun des jours ou moments choisis pour la détermination de la Valeur de l'Actif Net étant un "Jour d'Évaluation"), sous réserve des stipulations du paragraphe suivant. Lorsqu'un Jour d'Évaluation coïncide avec un jour férié des banques à Luxembourg, le Jour d'Évaluation est repoussé au jour ouvrable des banques à Luxembourg suivant.

La Société peut suspendre la Valeur de l'Actif Net de toute catégorie et/ou sous-catégorie d'action de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion desdites actions, lorsque:

- les marchés et bourses de valeurs constituant un part significative des investissements du Compartiment sont fermées ou que les transactions y sont limitées ou suspendues, pour des raisons autres que les congés ou la fin de semaine; ou
- il est impossible de disposer des investissements constituant une partie substantielle des actifs du Compartiment, ou lorsqu'il est impossible de transférer l'argent nécessaire à l'acquisition des investissements à des taux de change normaux, ou lorsqu'il est impossible de déterminer de manière satisfaisante la valeur des actifs du Compartiment;
- les moyens de communication utilisés usuellement par la Société pour déterminer le prix des investissements du Compartiment ou le prix actuels sur une bourse de valeur, sont coupés; ou
- les prix des investissements détenus par le Compartiment ne peuvent raisonnablement pas être déterminés rapidement et avec précision; ou
- selon le Conseil d'Administration, les moyens de paiements utilisés pour le paiement des investissements d'un Compartiment ne peuvent être utilisés à des taux de change normaux; ou
- une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments a été prise.

La Société rend public la suspension selon des modalités appropriées au regard des personnes susceptibles d'être affectées par la suspension.

La Valeur de l'Actif Net de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de base dudit Compartiment ou dans une autre devise déterminée par Conseil d'Administration, sous la forme d'un prix par action lors de chaque Jour d'Évaluation en divisant la valeur des actifs nets du Compartiment moins ses dettes par le nombre d'actions restantes du Compartiment à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration ou la personne désignée par lui au Jour d'Évaluation.

Lorsque le Compartiment a émis une ou plusieurs catégories et/ou sous-catégories d'actions, la Valeur de l'Actif Net est calculée pour chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions en divisant la portion de Valeur de l'Actif Net du Compartiment concerné correspondant à une catégorie ou sous-catégorie d'actions par le nombre d'actions de cette catégorie et/ou sous-catégorie du Compartiment concerné, au Jour d'Évaluation.

La valeur d'actifs et passifs de chaque compartiment sera préparé suivant les règles générales applicables normalement pour cette classe de valeur dans laquelle de compartiment investira, et sera éventuellement modifié pour quelques points. Toute modification sera publiée au rapport annuel du compartiment concerné. En plus, des provisions adéquates seront faites pour tenir compte des frais et dépenses de chaque compartiment.

Le pourcentage de la Valeur de l'Actif Net totale à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment sera déterminé en fonction du nombre d'actions émises au sein de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par rapport au nombre total des actions en circulation. En fonction des distributions effectuées, de l'émission et du rachat d'actions, ce pourcentage sera ajusté comme suit:

1) Chaque fois qu'une distribution de dividendes est effectuée au niveau des actions de distribution, la Valeur de l'Actif Net des actions de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la Valeur de l'Actif Net des actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur de l'Actif Net à affecter aux actions de capitalisation).

2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la Valeur de l'Actif Net à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite des montants reçus ou payés par la Société par suite de ces rachats ou souscriptions d'actions.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur de l'Actif Net des actions sera définitive et irrévocable pour la Société, les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur de l'Actif Net des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

Art. 19. Émission de titres.

19.1 Emission d'actions

Lorsque la Société offre des actions à souscrire, ces actions seront émises à un prix par action qui sera égal à la Valeur de l'Actif Net telle que déterminée lors du Jour d'Évaluation concerné conformément aux provisions de l'Article dix-huit ci-dessus. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider d'émettre des Actions de différentes catégories (ci-après dénommées les "Catégories") ou sous-catégories (ci-après dénommées les "Sous-Catégories") dans les différents compartiments à un prix initial de souscription par action qui pourra être différent par rapport à la Valeur de l'Actif Net des actions comme calculé suivant l'article 18 ou à un prix déterminé autrement par le Conseil d'Administration afin d'assurer un traitement égal des actionnaires existants et des actionnaires des actions à émettre. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider qu'une prime d'émission est due.

Lors de Souscription, l'attribution des Actions sera soumise au règlement de la transaction au plus tard trois Jours ouvrables à compter du Jour d'évaluation du Compartiment en relation duquel la Souscription a été reçue. Si aucun paiement n'a été reçu passé ce délai, la Souscription pourra être retardée ou annulée aux frais de l'Investisseur ou de son intermédiaire financier.

Dans tous les cas, tout montant remboursable à l'Investisseur sera conservé par l'Agent administratif sans que ce dernier soit en droit de réclamer des intérêts de retard.

Les demandes de souscription reçues, avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration, un jour ouvrable bancaire précédant un Jour d'Évaluation seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée lors de ce jour d'évaluation; si les demandes de souscription sont reçues après cette certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur de l'Actif Net déterminée lors du prochain Jour d'Évaluation. Le Conseil d'Administration pourra fixer à son gré d'autres termes et conditions tels que spécifiés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré les demandes de souscription à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

La Société pourra également accepter des valeurs mobilières en paiement des actions si la détention de ces valeurs mobilières par la Société est conforme à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné. Dans ce cas, le réviseur de la Société établira un rapport d'évaluation de l'apport en nature et les dépenses y afférentes seront soit à charge de l'investisseur qui a opté pour cette méthode de paiement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre l'acceptation d'un apport en nature à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

S'il le juge approprié, le Conseil d'Administration peut fermer un Compartiment à l'émission de nouvelles actions.

19.2 Emission de titres autres que des actions

La Société peut émettre tout type de titres autres que des actions, sur résolution du Conseil d'Administration, conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

Art. 20. Dépenses. La Société supporte tous les frais liés à son établissement, les commissions dues à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire ainsi qu'à tout autre prestataire de services qui sera nommé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

En outre, la Société supporte les dépenses suivantes:

tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;

les frais classiques de courtage et de banque engendrés par les transactions commerciales de la Société;

tous honoraires dus au réviseur d'entreprise et aux conseillers juridiques de la Société;

tous les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus;

tous les frais liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et des bourses de valeurs;

tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

Les actifs de chaque compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations vis à vis des tiers qui concernent ce compartiment.

Tout frais non-imputable à un compartiment donné et encouru par la Société, est réparti entre les Compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Art. 21. Exercice fiscal et états financiers. L'exercice fiscal de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque compartiment dans la devise de référence du compartiment concerné. Pour établir le bilan de la Société, ces différents états financiers seront additionnés après conversion dans la devise du capital social de la Société.

Art. 22. Réviseur agréé. L'assemblée générale des actionnaires désigne un réviseur d'entreprise agréé pour effectuer les tâches prévues par la Loi et les connexes (le "Réviseur d'Entreprises"). Le Réviseur d'Entreprises reste en fonction jusqu'à la désignation de son successeur ou pour la période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration publie un rapport annuel portant sur les activités de la Société durant l'exercice fiscal. Les informations financières incluses dans le rapport sont vérifiées par le Réviseur d'Entreprise. Après révision, le rapport annuel est mis à la disposition des investisseurs au cours des six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal.

Art. 23. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société additionné aux primes d'émission ne devienne inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Des dividendes pourront aussi être payés sur les gains en capital non réalisés après déduction des pertes réalisées. Les dividendes annoncés seront payés en euro, dans la devise de référence du compartiment concerné, dans toute autre devise selon décision du Conseil d'Administration ou encore en actions de la Société, au jour et lieu déterminés par le Conseil d'Administration.

Les bénéfices attribués aux actions de distribution seront distribués aux actionnaires de cette catégorie.

Les bénéfices attribués aux actions de capitalisation seront ajoutés à la fraction des actifs nets correspondant aux actions de capitalisation.

Le Conseil d'Administration peut résoudre de distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions et de la procédure fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Dissolution de la Société, liquidation, fusion ou apport d'un compartiment. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant de cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, aucune émission, conversion ni rachat d'actions ne pourra être effectué après publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à tenir en vue de la liquidation de la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication participeront à la distribution du produit net de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent au sein du Compartiment concerné.

Un Compartiment pourra être liquidé par résolution du Conseil d'Administration, si la valeur de son actif net est inférieure à un certain montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du Compartiment seront liquidés, les dettes apurées et le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Un avis de liquidation du Compartiment sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Aucune action ne pourra être émise après la décision de liquidation du Compartiment. Les rachats et conversions faits dans de telles circonstances seront exempts de frais.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture des opérations de liquidation seront déposés auprès de la banque Dépositaire pendant une période de six (6) mois. À défaut de réclamation avant l'expiration de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Un Compartiment peut fusionner avec un autre Compartiment sur décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur de ses actifs nets devient inférieure à un certain montant déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis de la fusion sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment à fusionner

pourra, endéans une période d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion, demander soit le rachat de ses actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses actions contre des actions d'un autre compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration du délai d'un mois, tout actionnaire qui n'aura pas demandé le rachat ou l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'une autre SICAV-FIS luxembourgeoise dans les circonstances suivantes:

si la valeur des actifs nets devient inférieure à un certain montant tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration; ou

en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle du Conseil d'Administration, telles que des événements politiques, économiques ou militaires; ou

si le Conseil d'Administration venait à conclure qu'un compartiment devrait être fusionné à un autre compartiment en raison des conditions du marché ou autres conditions, y compris des conditions économiques défavorables à la bonne performance d'un compartiment, tout en tenant compte des meilleurs intérêts des actionnaires.

Dans ces circonstances, un avis écrit sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du Compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'un (1) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. À l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Dans le cas d'une fusion avec un fonds d'investissement spécialisé qui revêt la forme d'un Fonds Commun de Placement, la décision de la fusion n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur de la fusion.

Si un Compartiment est apporté à un compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des actifs du compartiment sera vérifiée par le réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Le Conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'un autre OPC luxembourgeoise relevant de la de la Loi de 2002 sur les OPCVM sous les mêmes conditions applicables pour une fusion d'un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'une autre SICAV-FIS luxembourgeoise.

Un Compartiment pourra être fusionné à un fonds d'investissement étranger à la condition que les actionnaires du compartiment aient approuvé la fusion à l'unanimité ou à la condition que seuls les actionnaires qui ont approuvé la fusion seront effectivement transférés au fonds d'investissement étranger.

Art. 25. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts sont soumises aux dispositions de la Loi ainsi qu'à la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.»

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

NORDEA BANK S.A., prénommée	385 actions
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prénommée	<u>5 actions</u>
TOTAL	390 actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de trente-neuf mille Euro (39.000,- EUR), cette somme étant à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2) Ont été nommés administrateurs de la société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

M. Lars Erik Høgh, citoyen danois, Deputy Managing Director (Nordea Investment Funds S.A.), né le 30 janvier 1967 à Jernlose (Danemark), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

M. Jeroen van der Molen, citoyen hollandais, membre du Conseil d'Administration de Nordea Bank S.A., né le 22 décembre 1962 à Ede (Netherlands), résidant professionnellement 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

M. Jari Kivihuhta, Citoyen finlandais, Managing Director (Nordea Investment Funds Company Ltd, Helsinki), né le 18 mai 1966 à Alahärmä (Finland), résidant professionnellement à Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finland.

3) A été nommée réviseur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARTIN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51017. Reçu soixante-quinze euros (15,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze janvier de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004481/993.

(100004895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Taris Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.088.

Demar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.067.

— PROJET DE FUSION

L'an deux mille neuf, le treize novembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

- Monsieur Dominique AUDIA, employé, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TARIS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.088,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C N° 884 du 16 octobre 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 1.915.100,- (un million neuf cent quinze mille cent euros), représentée par 191.510 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement libéré,

- M. Dominique AUDIA, préqualifié, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2009

dénommée ci-après "la société absorbante", d'une part.

ET,

- Monsieur Luca ANTOGNONI, employé, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DEMAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.067,

constituée par acte du notaire Maître Jacques DELVAUX en date du 26 février 2001, publié au Mémorial C n ° 881 du 15 octobre 2001,

au capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représentée par 20.000 actions, actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement libéré,

- M. Luca ANTOGNONI, préqualifié, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2009,

dénommée ci-après "la société absorbée", d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

- La société TARIS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.088

constituée par acte du notaire soussigné en date du 26 février 2001, publié au Mémorial C N° 884 du 16 octobre 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes, au capital social de EUR 1.915.100,- représentée par 191.510 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement libéré,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de DEMAR S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.067, constituée par acte du notaire Maître Jacques DELVAUX en date du 26 février 2001, publié au Mémorial C n ° 881 du 15 octobre 2001,

au capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représentée par 20.000 actions, actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, entièrement libéré

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

La société absorbante, détenant l'intégralité des actions de la société absorbée, il n'y a aucune augmentation de capital dans le chef de la société absorbante et pas de création d'actions nouvelles. De ce fait, il n'y a pas de rapport d'échange ni de remise d'actions nouvelles, seules les actions de la société absorbée seront annulées.

- La société anonyme TARIS HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes avec la société anonyme DEMAR S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

- La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1 novembre 2009

- La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

- Aucun avantage particulier n'est attribué aux organes des sociétés qui fusionnent.

- Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

- A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

- Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

- Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

- Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie....), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, D. AUDIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2009, LAC/2009/49134: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010005053/112.

(100006353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 150.587.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December
Before Us Maître Marc LECUIT, civil law notary, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Caris Life Sciences (Gibraltar) Limited, a private limited company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Csemates Square, Gibraltar, registered with the Gibraltar Companies House under number 102069,

hereby represented by Mademoiselle Victoria Bénis, jurist, with professional address at 102, rue des Maraîchers in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l.

Art. 3. The primary purpose of the Company is to actively license, manage and further develop certain intellectual property related in general to the biosciences, and in particular to molecular diagnostics in the field of oncology. The company will also hold and develop related intellectual or industrial property rights, trade marks, service marks, licenses, or other industrial and intellectual property rights acquired in the conduct of similar or complementary activities. In this respect, the Company may notably grant licenses, sublicences and similar rights of whatever name, nature and description and if necessary, to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licences, know-how and other industrial or intellectual property rights, licences, sublicences and similar rights against infringement by third parties.

The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any

shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons

participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General Meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31 December of the same year.

Art. 16. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment

All shares have been subscribed as follows:

Caris Life Sciences (Gibraltar) Limited	125 shares
Total	125 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on December 31st, 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,350.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:

i) Are appointed as class A managers:

- Mr Halbert David, company director, born on December 19th, 1955, Texas (USA), residing at 5215 N. O'Connor Blvd., Suite. 2650, Irving, Texas, 75039, USA; and

- Ms Johansen Laura, company director, born on June 14th, 1965, Arizona (USA), residing at 5215 N. O'Connor Blvd, Suite 2650, Irving, Texas, 75039, USA.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr Faruk Durusu, Avocat à la Cour, born on June 20th, 1978 at Yildizeli, Turkey, residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Jeni Fitch, Corporate Officer, born on July 2nd, 1981 at Crewe, United-Kingdom, residing at 41, rue Sigg yu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Caris Life Sciences Gibraltar (Limited), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Gibraltar et ayant son siège social à 10/8 International Commercial Center, Csemates Square, Gibraltar, Gibraltar, inscrite au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 102069,

représentée par Mlle Victoria Bénis, juriste, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts").

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. La société existera sous la dénomination Caris Life Sciences Luxembourg Holdings S.à r.l..

Art. 3. L'objet principal de la société est de concéder activement des licences, de gérer et de développer des droits de propriété intellectuelle de façon générale dans le domaine des bio-sciences et en particulier en ce qui concerne le diagnostic moléculaire en oncologie. La Société détiendra et développera également des droits de propriété industrielle ou intellectuelles y relatifs, de marques, de marques de services, licences ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle acquis dans la conduite d'activités similaires ou complémentaires. A cet égard, la Société peut notamment concéder des licences, sous-licences et droits similaires de toute nature, nom ou description et, si nécessaire, protéger les droits dérivés de brevets, marques, marques de services, licences, savoir-faire et autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle, licences, sous-licences ou droits similaire contre toute violation d'un tiers.

L'objet de la Société est également l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée Générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour

l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Caris Life Sciences Gibraltar (Limited)	125 parts sociales
Total	125 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros (1.350,- EUR).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- M. Halbert David, directeur de sociétés, né le 19 décembre 1955, Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 5215 N. O'Connor Blvd, Suite 2650, Irving, Texas, 75039, USA; et

- Mademoiselle Johansen Laura, directrice de sociétés, née le 14 juin 1965, Arizona (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 5215 N. O'Connor Blvd, Suite 2650, Irving, Texas, 75039, USA.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- M. Faruk Durusu, Avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Jeni Fitch, directrice de sociétés, née le 2 juillet 1981 à Crewe, Royaume-Uni, demeurant au 41, rue Sigg yu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signés: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 08 janvier 2010. Relation: MER/2010/59. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 13 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010005158/510.

(100006519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

UBI Trustee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.600.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 18th of December.

Before the undersigned, Maître Jaques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy, here represented by Mr Massimo AMATO duly authorized by a resolution of the board of directors, a copy in extract staying attached.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of UBI TRUSTEE S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company includes all activities relating to the rendering of economic advice and assistance in their widest sense other than investment advice.

The Company may act as trustee in regard to any trust relationship of which the governing or proper law expressly recognises trust relationships.

The Company shall be allowed to carry out any and all other industrial, commercial, financial or other transactions as may be necessary or desirable for the purpose of achieving, directly or indirectly, the above objects.

Any activity of the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through its head office or by branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand Euro), consisting of 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (*actions nominatives*).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of April of each year at 9.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders (the Board).

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or

the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 8 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board. The resolutions passed by the Board are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting and by the Secretary of the Board.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one member of the Board and by the Secretary of the Board.

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two members of the Board or the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. General disposition. The company is a member of "Unione di Banche Italiane S.c.p.A." Banking Group, whose registered office is in Bergamo (Italy), hereafter named "Bank controlling the Group". In such capacity, the company has to comply with the guidelines issued by the Bank controlling the Group, in the framework of its managing and coordinating activity, for the execution of instructions given by the Bank of Italy (Banca d'Italia) to the Bank controlling the Group, in the interest of the stabilisation of the group. The members of the Board of Directors will transfer to the Bank controlling the Group any detail and or information for the implementation of the said guidelines, within the limits of Luxembourg laws and regulations.

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 december 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 125,000 shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 250,000 paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these

conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,700.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 4 (four);
2. the following persons are appointed as Directors:
 - Mr Massimo AMATO, Chairman, born on 15/01/1958 in I-Lecce, resident professionally at 37A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg
 - Mr Renzo PARISOTTO, Vice-Chairman, born on 26/04/1949 in I-Vigodarzere (PD), resident professionally at Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I)
 - Mr Gianluca TROMBI, Director, born on 16/10/1962 in I-Cremona, professionally, resident Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I)
 - Mr Massimo LODI, Director, born on 7/11/1963 in I-Milano, professionally, resident Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I).
3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company: KPMG, Luxembourg;
4. that the terms of office of the Directors will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and the term of office of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2011;
5. that the address of the registered office of the Company is at 37A, avenue J.F. Kennedy Luxembourg;
6. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise dénommée UBI BANCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy,
(l'Associé Unique),

ici représentée par M. Massimo AMATO, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, dont une copie par extrait restera annexée.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "UBI TRUSTEE S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société inclut toutes les activités de conseil et assistance en matières économiques au sens le plus large autres que conseil en investissements.

La Société peut agir en tant que fiduciaire ("trustee") dans le cadre de relations fiduciaires pour lesquelles la loi applicable reconnaît expressément les relations fiduciaires.

La Société pourra être engagée dans toute transaction industrielle, commerciale, financière ou autre, nécessaire ou souhaitable, permettant de réaliser directement ou indirectement les objets et fins décrits ci-dessus.

Toute activité de la Société pourra être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois d'avril à 9.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins 3 membres qui peuvent, mais ne doivent pas être actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les résolutions prises par le Conseil d'Administration seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence ou par le secrétaire du Conseil.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président et deux membres du Conseil d'Administration ou par le secrétaire du Conseil.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Disposition générale. La société appartient au Groupe Bancaire "Unione di Banche Italiane S.c.p.A.", dont le siège social est à Bergamo, Italie, appelée ci-après "Banque contrôlant le Groupe". En cette qualité, la Société est tenue d'observer les directives émanant de la banque contrôlant le Groupe, dans le cadre de ses activités de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) dans l'intérêt de la stabilité et de la cohésion du Groupe bancaire. Les Administrateurs de la Société transmettront à la banque contrôlant le Groupe tous les détails et/ou toutes les informations nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 125.000 actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 4 (quatre).
2. sont nommés administrateurs de la Société les personnes suivantes:
 - M. Massimo AMATO, Président, né le 15/01/1958 à I-Lecce, demeurant professionnellement au 37A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg
 - M. Renzo PARISOTTO, Vice-Président, né le 26/04/1949 à I-Vigodarzere (PD), demeurant professionnellement au Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I)
 - M. Gianluca TROMBI, Administrateur, né le 16/10/1962 à I-Cremona, demeurant professionnellement à Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I)
 - M. Massimo LODI, Administrateur, né le 7/11/1963 à I-Milano, demeurant professionnellement au Piazza Vittorio Veneto 8 Bergamo (I).
3. est nommée commissaire aux comptes de la Société: KPMG, sis à Luxembourg.

4. le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013 et le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

5. le siège social de la société est fixé au 37A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. AMATO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2009, LAC/2009/56618: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010005250/509.

(100006671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Trianon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003071/10.

(090197369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/09.

Signature.

Référence de publication: 2010003072/10.

(090197245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Brasserie Bouillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 132.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003069/10.

(090197370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Hardey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall.

R.C.S. Luxembourg B 46.724.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2009
Pour HARDEY S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2010003061/13.

(090197023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Instaltec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 98.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003074/10.

(090197367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Oveaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 116.364.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003067/10.

(090197371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Oveaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 116.364.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003065/10.

(090197373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

CIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 78.489.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003091/10.

(090196801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

PCB & CMR S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 64.073.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour PCB & CMR S.A.
Fiduciaire F.O.R.I.G. SC
Signature

Référence de publication: 2010003089/14.

(090196796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003077/10.

(090197362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/12/09.

Signature.

Référence de publication: 2010003076/10.

(090197244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

First Equity Corporate Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 98.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003180/11.

(090196819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 132.354.

Les comptes annuels pour la période du 13 septembre au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2010003184/11.

(090196843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.352.

Les comptes annuels pour la période du 11 décembre 2008 (date du constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003105/12.

(090196844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Mocaflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 20.162.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004020/10.

(090198776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Schmierstoffcenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 14, rue A. Lincoln.

R.C.S. Luxembourg B 90.184.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004021/10.

(090198795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Copra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, Aresdorferhof.

R.C.S. Luxembourg B 33.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004022/10.

(090198791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Top-Solid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 113.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004019/10.

(090198781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis UK XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010004026/14.

(090198077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Nordmazout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004023/10.

(090198788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Benelugap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.941.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004011/10.

(090198632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Benelugap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.941.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004010/10.

(090198634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Advance Solution Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004009/10.

(090198591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis UK XXXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010004027/14.

(090198051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Advance Solution Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004008/10.

(090198593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

F2C Sà.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004007/10.

(090198595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sylvain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 62.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004006/10.

(090198600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Valeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 127.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004005/10.

(090198603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

ProLogis UK XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010004029/14.

(090198133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.07.2009.

BETSCH Jean-Louis.

Référence de publication: 2010003707/10.

(090197313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.07.2009.

BETSCH Jean-Louis.

Référence de publication: 2010003708/10.

(090197312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.07.2009.

BETSCH Jean-Louis.

Référence de publication: 2010003706/10.

(090197315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

B.G. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.208.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.07.2009.

BETSCH Jean-Louis.

Référence de publication: 2010003705/10.

(090197317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.
